



Tel : 02 35 30 13 06

MAIRIE de FONTENAY

Convention d'occupation temporaire de la salle polyvalente pour les particuliers

A. Conditions générales

La salle polyvalente est mise à disposition pour des vins d'honneurs et des repas (le midi) de 8h à 20h30 (Week-end et jours fériés) et **exclusivement aux habitants de la commune**. Elle doit être rendue propre au plus tard à 20h 30 : cuisine, appareils ménagers, balayage, poubelles triées, sacs fermés et mis dans les containers, bouteilles vides emportées ou mises dans les containers de la rue ST Michel (Près du terrain d'aventure).

Le non-respect de la propreté de la salle donnera lieu à la remise en état par la société de nettoyage et sera facturé à l'utilisateur (1).

Tout matériel déplacé (tables et chaises...) doit être remis dans sa disposition d'origine.

M Sylvain BESNEY (bénévole) est l'interlocuteur privilégié pour vous renseigner et veiller au bon état de la salle, le contacter au : 06 87 44 00 35 ou à lou.jaco@sfr.fr pour prendre et rendre les clés ainsi que pour l'état des lieux. C'est à lui que vous demanderez la mise en service de l'armoire chauffante qui ne sera branchée qu'à votre demande (2).

1. Forfait ménage: 150 €
2. Mise à disposition de l'armoire chauffante: 40 €

B. Conditions financières

Le prix de l'occupation est fixé par le Conseil Municipal et revu chaque année.

Vin d'honneur/Repas du midi (salle disponible de 8h à 20h le samedi ou dimanche)

FONTENAYSIENS ou personne ayant une connaissance à Fontenay	230 € (à payer au trésor public)
CAUTION	400 € demandée à la réservation et rendue sous huitaine après état des lieux

La réservation sera définitive après réception du formulaire, du chèque de caution et de l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile pour le Risque Locatif.

- La réservation sera confirmée après paiement de l'avis des sommes à payer qui vous sera envoyé par le trésor public.
- Résiliation : Le prix de la location ne sera pas rendu si la résiliation intervient moins de 1 mois avant la date de réservation.





MESURES DE SECURITE

La capacité d'accueil de la salle est de 130 personnes assises ou 185 debout (service inclus)

- Les portes et fenêtres doivent être déverrouillées à votre arrivée et impérativement refermées à votre départ. Veillez particulièrement à réinsérer les barrettes de sécurité des fenêtres qui empêchent de les ouvrir de l'extérieur. Le non-respect de cette clause engagerait automatiquement votre responsabilité.
- L'Utilisateur sera responsable des dégradations qui pourraient éventuellement survenir (voir votre contrat assurance en Responsabilité Civile pour le risque locatif). La commune décline toute responsabilité en cas de dommage, perte ou vol des biens personnels de l'occupant.
- Les décorations murales sur les murs, les punaises, les clous et le ruban adhésif sont interdits.
- Il est impératif d'avoir un téléphone portable en cas d'urgence.
- Le stationnement des véhicules est interdit devant l'entrée. Un parking sur le côté de la salle est à votre disposition. Laisser l'accès libre aux véhicules de secours.
- Une personne doit être nommée responsable de la sécurité et donner son numéro de téléphone au secrétariat lors de son inscription.
- Une trousse à pharmacie se trouve dans la cuisine (Elément haut au-dessus du lave-vaisselle).
- Une trousse à pharmacie se trouve dans la cuisine (Elément haut au-dessus du lave-vaisselle).
- Un défibrillateur est installé à l'entrée de la salle.

L'utilisateur :

Lu et approuvé le :